

Le partage municipal des revenus du cannabis

Nos cités se trouvent au premier plan de la mise en œuvre de la décision du gouvernement fédéral de légaliser la production, la distribution et l'utilisation du cannabis.

Les enjeux

Les cités du Nouveau-Brunswick auront ainsi à assumer de nouvelles responsabilités au niveau de la sécurité publique et de l'administration municipale. En fait, la Fédération canadienne des municipalités a calculé que les coûts liés au cannabis annuels pour nos huit cités dépasseront les 2,5 millions de dollars annuellement.

L'augmentation des coûts découlera des activités suivantes :

COÛTS RELATIFS AUX SERVICES DE POLICE

- formation en reconnaissance de drogues
- achat d'appareils de dépistage pour contrôles routiers
- ajout de ressources humaines et matérielles afin de répondre au nombre accru d'appels

COÛTS POUR LES MUNICIPALITÉS

- coûts liés à la prévention des incendies
- traitement des plaintes des citoyens
- application des arrêtés municipaux
- réponse aux demandes de renseignements du public

Pourquoi c'est important

- La capacité financière limitée des municipalités ne devrait pas constituer un obstacle à la sécurité publique. Chaque palier de gouvernement doit pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour assumer ses responsabilités adéquatement.
- La nouvelle loi sur la gouvernance locale reconnaît les municipalités comme étant un palier de

gouvernement responsable et qu'elles sont redevables à leurs concitoyens.

- Un modèle équitable de partage des revenus qui reconnaît les responsabilités municipales démontrera l'engagement du gouvernement à donner un sens réel et concret à cette nouvelle relation.

Le progrès

Le gouvernement fédéral reconnaît que les municipalités auront davantage de responsabilités et que des ressources additionnelles seront nécessaires.

Voilà pourquoi le gouvernement provincial recevra 75 % de la taxe d'accise que générera le cannabis. Les municipalités pourront ainsi obtenir les ressources dont elles ont besoin pour tenir cette substance loin des enfants et garder les profits hors des mains des criminels.

D'autres gouvernements provinciaux se sont déjà engagés à distribuer les revenus aux municipalités pour aider à éponger ces dépenses additionnelles.

Les prochaines étapes

Les huit cités demandent que **44 % des revenus de la taxe d'accise transférée par le gouvernement fédéral à la Province soient redistribués sans conditions à toutes les municipalités au N.-B.** Les huit cités recommandent également que cette entente soit réexaminée après la première et la deuxième année afin d'y apporter les ajustements nécessaires en fonction des coûts réels.

Un modèle équitable de partage de revenus reconnaîtra que les trois paliers de gouvernement sont partenaires de la mise en œuvre de cette nouvelle loi